

**COUPE DE FRANCE CARPE**

**Qualification Haut de France**

**Vendredi 29 Avril**

**Samedi 30 Avril et dimanche 1er mai**



**SUR LE SITE DU PARADIS DE LA CARPE**

**Rue du plantin  
62149 Festubert**



**Championnat organisé par le CD 59**

**Responsable Frédéric Nugou**

**Stéphane Bruyère**



**Avec le concours du comité régional Haut-de-France.**



**Responsables Championnat et organisation de l'épreuve :**

Frédéric Nugou 07.82.99.27.68

Stéphane Bruyère 06.50.32.37.22



Pascal DELISLE au 06 14 67 80 92 (président de la commission eau douce du CR Hauts de France FFPS)

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront auprès de Frédéric Nugou uniquement par sms, bien spécifier qualif coupe de France.

La date limite impérative des inscriptions est fixée **au vendredi 15 avril**.

Le montant de cette participation s'élève à 12 euros par personne (hors repas), 18 € repas compris (américain + boisson) qui seront payables d'avance, par chèque à l'ordre de la commission eau douce du CR Hauts-de-France.

Adresse d'envoi :

Frédéric Nugou  
152. rue de l'église  
59660 Haverskerque

## PRE-TIRAGE DES JOURS DE PECHE

Pour permettre à chacun de se préparer à cet événement dans les meilleures conditions, nous opérerons à un pré tirage des jours de pêche en amont de l'épreuve.

Vous connaîtrez donc votre jour de pêche lors du championnat. Les 2 manches se dérouleront le même jour : l'une au matin l'autre l'après-midi.

Ce **pré-tirage** aura lieu le samedi **16 avril à 11 h**.

# DEROULEMENT DE LA COMPETITION

## Règlement FFPS ed

### **Vendredi 29 avril : 1<sup>ère</sup> manche de 4h.**

RDV aux étangs à 5h30 précise.

*Chaque pêcheur est prié de se présenter, dès son arrivée, à la table de tirage pour le contrôle des licences.*

05h45 : tirage au sort

06h30 : accès aux places → **Aucun pêcheur ne sera autorisé à accéder aux plans d'eau avant la fin du tirage au sort.**

07h30 : Contrôle par le commissaire (esches et amorce).

08h20 : amorçage.

08h30 : début de la 1<sup>ère</sup> manche

12h25 : reste 5 minutes.

12h30 : fin de la 1<sup>ère</sup> manche.

Annonce des résultats 1<sup>ère</sup> manche sur le plan d'eau.

### **Vendredi 29 avril : 2<sup>ème</sup> manche de 4 heures.**

12h30 : tirage au sort et règlement.

14h00 : Contrôle par le commissaire (esches et amorce).

14h20 : amorçage.

14h30 : début de la 2<sup>ème</sup> manche

18h25 : reste 5 minutes.

18h30 : fin de la 2<sup>ème</sup> manche.

Proclamation des résultats.

### **Samedi 30 avril : 1<sup>ère</sup> manche de 4h.**

RDV aux étangs à 5h30 précise.

*Chaque pêcheur est prié de se présenter, dès son arrivée, à la table de tirage pour le contrôle des licences.*

05h45 : tirage au sort

06h30 : accès aux places → **Aucun pêcheur ne sera autorisé à accéder aux plans d'eau avant la fin du tirage au sort.**

07h30 : Contrôle par le commissaire (esches et amorce).

08h20 : amorçage.

08h30 : début de la 1<sup>ère</sup> manche

12h25 : reste 5 minutes.

12h30 : fin de la 1<sup>ère</sup> manche.

Annnonce des résultats 1<sup>ère</sup> manche sur le plan d'eau.

**Samedi 30 avril : 2<sup>ème</sup> manche de 4 heures.**

12h30 : tirage au sort et règlement.

14h00 : Contrôle par le commissaire (esches et amorce).

14h20 : amorçage.

14h30 : début de la 2<sup>ème</sup> manche

18h25 : reste 5 minutes.

18h30 : fin de la 2<sup>ème</sup> manche.

Proclamation des résultats.

## **Dimanche 1er mai : 1<sup>ère</sup> manche de 4h.**

RDV aux étangs à 5h30 précise.

*Chaque pêcheur est prié de se présenter, dès son arrivée, à la table de tirage pour le contrôle des licences.*

05h45 : tirage au sort

06h30 : accès aux places → **Aucun pêcheur ne sera autorisé à accéder aux plans d'eau avant la fin du tirage au sort.**

07h30 : Contrôle par le commissaire (esches et amorce).

08h20 : amorçage.

08h30 : début de la 1<sup>ère</sup> manche

12h25 : reste 5 minutes.

12h30 : fin de la 1<sup>ère</sup> manche.

Annnonce des résultats 1<sup>ère</sup> manche sur le plan d'eau.

## **Dimanche 1er mai : 2<sup>ème</sup> manche de 4 heures.**

12h30 : tirage au sort

14h00 : Contrôle par le commissaire (esches et amorce).

14h20 : amorçage.

14h30 : début de la 2<sup>ème</sup> manche

18h25 : reste 5 minutes.

18h30 : fin de la 2<sup>ème</sup> manche.

Proclamation des résultats.

### **LIMITATIONS :**

**Règlement spécifique carpe à la grande canne FFPSed .**

**Pêche au moulinet interdite, canne 13 maxi.**

**8 l d'esches dont 2 l d'appâts vivant dont 1 l de vers de terre maximum.**